



CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit – Commissariat aux comptes

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@regnie-audit.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Habileté à certifier les informations
en matière de Durabilité

**ASSOCIATION
POITOU HABITAT JEUNES**

SIREN N° : 781 566 690

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Ce rapport contient 25 pages



**commissaire
aux comptes**

S.A.R.L. Cabinet Régnié & Associés Audit Conseil au capital de 125 024 €
SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS – FR63 378 866 206

Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes

Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et listes 1 et 2 de la Haute Autorité de l'Audit

ASSOCIATION POITOU HABITAT JEUNES

SIREN : 781 566 690

Siège social : 5 rue Henri Dunand
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POITOU HABITAT JEUNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- L'application, pour la première année, du nouveau règlement ANC 2022-06 ;
- La méthode de calcul de la provision pour retraite a évolué lors de l'exercice 2025 pour être en conformité avec la méthode préférentielle recommandée par l'ANC. Le calcul de cette provision est détaillé dans l'annexe page 24.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment analysé :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre.

Nous avons notamment confirmé l'impossibilité d'activer les frais de maîtrise d'ouvrage concernant la mise en place des TINY.

Nous avons validé la conformité des méthodes retenues avec les règles du plan comptable général.

- Les estimations comptables importantes

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse et l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 19 juin 2026



CABINET RÉGNIÉ & Associés
P.A. RÉGNIÉ
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 948	5 626	2 322	4 377
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 669	207	1 462	1 573
	Constructions	72 427	3 436	68 991	71 968
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	433 037	169 559	263 478	308 288
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	4 788		4 788	
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	105		105	
	Prêts	4 022		4 022	4 872
	Autres immobilisations financières	12 914		12 914	2 774
	Total II	536 910	178 829	358 081	393 851
	Stocks et en-cours	4 926		4 926	2 209
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	86 113	24 338	61 775	108 148
	Créances reçues par legs ou donations	289		289	289
	Autres créances	287 383		287 383	53 247
	Charges constatées d'avance	3 364		3 364	1 275
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	262 994		262 994	256 904
	Total III	645 070	24 338	620 731	422 072
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 181 980	203 167	978 813	815 924

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	530 315	530 315
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	12 000	18 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	95 984	95 984
	Réserves pour projet de l'entité	85 758	85 758
	Autres		
	Report à nouveau	(579 440)	(374 678)
	Excédent ou déficit de l'exercice	(67 103)	(204 762)
	Situation nette (sous-total)	77 514	150 617
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	221 649	154 115
	Provisions réglementées		
	Total I	299 163	304 733
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		46 805
	Provisions pour charges	34 111	
	Total IV	34 111	46 805
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	84 750	95 672
	Emprunts et dettes financières divers	18 419	23 151
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 892	88 272
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	134 083	140 483
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	34 708	69 073
	Produits constatés d'avance	255 686	47 735
	Total V	645 538	464 386
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	978 813	815 924

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	983	637
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	599 075	598 223
	dont parrainages	64 237	65 985
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	444 284	441 796
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	84 814	17 899
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 035	14 917
Total des produits d'exploitation		1 131 191	1 073 472
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 714	1 911
	Variation de stocks	(2 717)	176
	Autres achats et charges externes	445 516	396 750
	Aides financières		4 347
	Impôts, taxes et versements assimilés	21 676	20 206
	Salaires	451 972	461 896
	Cotisations sociales	133 134	149 635
	Dotation aux amortissements et dépréciations	69 135	83 402
	Dotation aux provisions	48 608	37 189
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	28 931	84 556
Total des charges d'exploitation		1 197 969	1 240 068
RESULTAT D'EXPLOITATION		(66 778)	(166 595)

Mission de Présentation des Comptes

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(66 778)	(166 595)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 354	2 370
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 354	2 370
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 680	1 701
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 680	1 701
RESULTAT FINANCIER		(326)	670
RESULTAT COURANT avant impôts		(67 103)	(165 926)
	Produits exceptionnels		15 341
	Charges exceptionnelles		54 177
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(38 836)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 132 545	1 091 183
TOTAL DES CHARGES		1 199 649	1 295 945
EXCEDENT ou DEFICIT		(67 103)	(204 762)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		798	315
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		798	315
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		798	315
TOTAL		798	315

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le lundi 20 avril 2026.

Le bilan de l'exercice présente un total de **978 813** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 132 545** euros et un total **charges** de **1 199 649** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-67 103** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le directeur de POITOU HABITAT JEUNES a démissionné le 30 septembre 2025, il a été remplacé par une directrice qui a pris ses fonctions fin septembre.

Changement de méthode – Application du règlement ANC n°2022-06

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement a conduit principalement :

- A la modification de la présentation du compte de résultat, notamment concernant le résultat exceptionnel ;
- A la suppression de la technique des transferts de charges ;
- A l'adaptation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- A l'évolution de la présentation des informations en annexe.

Conformément aux dispositions réglementaires, les données comparatives ont été retraitées afin d'assurer la compatibilité des exercices présentés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement n°2022-06 du 27 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et modifiant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 (relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

La revue des comptes a mis en évidence un prêt de trésorerie de Poitou Habitat Jeunes à une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour un montant de 10 000 €. Ce prêt a été accordé le 07/01/2025 par l'ancien directeur et a fait l'objet d'une convention de trésorerie. Ce transfert de fonds n'a pas été soumis à la validation des membres du conseil d'administration.

Un second prêt de trésorerie a été accordé à une association pour 10 000 €. Ce prêt a été remboursé durant l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Un contrôle par le commissaire aux comptes en fin d'exercice 2024 sur les mouvements d'espèces avait mis en évidence des écarts dans la caisse significatifs.

Le bureau a mis en place des procédures adaptées pour l'exercice 2025. L'inventaire de la caisse n'a pas révélé d'écart significatif.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Provision pour retraite

La méthode de calcul de la provision pour retraite a évolué lors de l'exercice 2025 pour être en conformité avec la méthode préférentielle recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (évaluation de la dette actuarielle par la méthode des unités de crédit projetées).

Les indemnités de fin de carrière s'élèvent à la clôture de l'exercice à 34 111 €.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3 %

Table de mortalité TV 88/90

Départ volontaire à 64 ans

Taux de turn over cadres 10 %

Taux de turn over non cadres 10 %

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	7 948					7 948
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 948					7 948
CORPORELLES	Terrains	1 669					1 669
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	72 427					72 427
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	38 521		3 091		1 491	40 121
	Matériel de transport	70 817					70 817
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	319 133		2 367			321 501
	Emballages récupérables et divers			632		33	599
	Immobilisations corporelles en cours			1 788			1 788
Avances et acomptes			3 000			3 000	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		502 567		10 878		1 524	511 921
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			105			105
	Prêts et autres immobilisations financières	7 646		22 174		12 884	16 936
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 646		22 279		12 884	17 041
TOTAL		518 161		33 157		14 408	536 910

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			3 571	2 055		5 626
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 571	2 055		5 626
CORPORELLES	Terrains			96	111		207
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			459	2 977		3 436
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			13 026	2 990		16 017
	Matériel de transport			34 885	12 841		47 726
	Matériel de bureau, mobilier			72 273	33 425		105 697
	Emballages récupérables et divers				119		119
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			120 739	52 464		173 202	
TOTAL				124 310	54 519		178 829

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	4 022	4 022	
	Autres immobilisations financières	12 914	12 914	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	32 901	32 901	
	Autres créances clients, usagers	53 212	53 212	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	336	336	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	278 934	278 934	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	289	289	
	Débiteurs divers	8 113	8 113	
	Charges constatées d'avance	3 364	3 364	
TOTAL DES CREANCES		394 086	394 086	
Prêts accordés en cours d'exercice		1 478		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		2 328		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine	546	546		
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	84 204	11 783	48 896	23 525
	Emprunts et dettes financières divers	18 419	18 419		
	Fournisseurs et comptes rattachés	117 892	117 892		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	34 144	34 144		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 694	51 694		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	48 245	48 245		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	34 708	34 708		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	255 686	255 686		
TOTAL DES DETTES		645 538	573 118	48 896	23 525
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		11 528			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de Présentation des Comptes

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Charges facturées sur l'exercice 2025 correspondant à des prestations de l'exercice 2026		3 364	3 364
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 364

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Subventions reçues en 2025 et affectées à des dépenses en 2026		255 686	255 686
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			255 686

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	46 805		46 805	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		48 608	14 497	34 111
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 805	48 608	61 302	34 111
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - legs ou donations - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	33 235	14 616	23 513	24 338
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	33 235	14 616	23 513	24 338
TOTAL GENERAL		80 040	63 224	84 814	58 449
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			63 224	84 814	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N - 1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise	530 315							530 315
Fonds propres avec droit de reprise	18 000					6 000		12 000
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	95 984							95 984
Réserves pour projet de l'entité	85 758							85 758
Autres réserves								
Report à nouveau	(374 678)	(204 762)						(579 440)
Excédent ou déficit de l'exercice	(204 762)	204 762				67 103		(67 103)
Situation nette	150 617					73 103		77 514
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	154 115			106 084		38 550		221 649
Provisions réglementées								
TOTAL	304 733			106 084		111 654		299 163

L'apport avec droit de reprise de France Active de 30.000 € reçu en 2022 sera remboursé sur une durée de 5 ans (2022 à 2026).

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Concours publics et subventions

31/12/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		173 303	104 637	124 814	24 064	426 818
Subventions d'investissement			85 000	21 084		106 084
TOTAL		173 303	189 637	145 898	24 064	532 902

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	21 084		21 084	
Autres subventions d'investissement	133 031	106 084	17 466	221 649
Montant nominal	154 115	106 084	38 550	221 649
Quotes-parts virées au compte de résultat				

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1
	Agents de maîtrise		
	Employés		12
	Ouvriers et apprentis		
	TOTAL		13

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
Cabinet REGNIE							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 200	3 700	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 200	3 700	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

